

Annexe 2 : Annexe Informatique

1. Prérequis informatique pour l'accès aux applications mises à disposition :

Pour accéder au Système d'Information de la CAN dans de bonnes conditions, il est impératif de respecter les prérequis ci-dessous :

- le matériel utilisé doit être au minimum en Windows 10 à jour avec un anti-virus à jour
- les navigateurs autorisés sont Firefox, Chrome et Internet explorer dans leur dernière mise à jour
- le débit de la connexion internet minimum requis est de 8 Mb/s.

2. Procédure d'accès aux applications mises à disposition :

Utiliser la plateforme de gestion des demandes : <https://ticket.agglo-niort.fr>

Processus :

- Compléter le formulaire de demande d'accès (joindre le document fourni signé par le Maire)
- Après validation et création par la CAN, les accès seront communiqués et une procédure d'accès sera transmise

3. Gestion des incidents sur les applications mises à disposition :

Utiliser la plateforme de gestion des incidents : <https://ticket.agglo-niort.fr>

Processus :

- Compléter le formulaire d'incident
- Après analyse de l'incident par la CAN, une réponse sera apportée sur la plateforme au demandeur